

Plus nombreuses et plus solidaires



Jennie Skene, présidente de la FIQ, a ouvert le Conseil fédéral en souhaitant la bienvenue aux nouvelles déléguées de l'Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec et de l'Alliance professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec qui assistaient à leur premier conseil fédéral FIQ+.

« Bienvenue chez nous. Bienvenue chez vous. », a-t-elle déclaré. Elle a également souligné la présence de Claire Caron, présidente de l'Association des perfusionnistes du Québec.

Plusieurs rapports étaient à l'horaire et la présidente a rappelé qu'ils permettraient de suivre les travaux des derniers mois des différents secteurs d'activités de la Fédération et de connaître ce qui est à venir à travers le suivi de divers dossiers, dont celui du plan d'action de FIQ de demain. « Nous pourrions mieux nous situer sur son évolution, sa mise en application et les étapes à venir au cours des prochains mois. », a-t-elle indiqué. « Bien que nous soyons en processus de vote depuis l'automne, cela ne doit pas nous faire oublier nos priorités, celles que nous avons choisies par opposition à ce qui nous est imposé par le gouvernement. Compte tenu de l'arrivée de nouvelles professionnelles dans nos rangs, le secteur Négociation a dû refaire plusieurs travaux afin d'harmoniser nos trois conventions collectives. Vous aurez donc à voter prononcer sur certains ajouts qui nous permettront de finaliser notre projet de convention collective unifié. », a-t-elle ajouté.

Madame Skene a profité également de l'occasion pour annoncer que le dépouillement des votes de la deuxième vague du personnel de la catégorie 1 était presque terminé et que nous sortions encore gagnantes. Les déléguées ont pu se réjouir des résultats. La FIQ a toutefois perdu un établissement. « Ce résultat illustre, une fois de plus, les travers et les incohérences de la loi 30. », a-t-elle signalé. « Comme nous l'avions déjà soulevé, les règlements édictés par la loi 30 concernant le vote sont ainsi faits

qu'une organisation syndicale, même si cette dernière n'a pas obtenu les votes de la majorité du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires, peut obtenir l'accréditation syndicale. D'où l'importance d'inscrire un seul syndicat FIQ sur les bulletins de vote pour ne pas diviser le vote et ainsi permettre à une organisation rivale de se faufiler sans avoir obtenu la majorité. »

« Les infirmières, les infirmières auxiliaires et les inhalothérapeutes se reconnaissent dans notre action syndicale. », a-t-elle ajouté. « Elles ont bien compris que la FIQ est l'organisation qui peut le mieux répondre à leurs besoins et qu'elle a développé une expertise unique pour le personnel oeuvrant dans la santé. Il faut continuer à travailler afin que les résultats des prochaines vagues soient à la hauteur de nos attentes. » La présidente a mentionné que les déléguées auront l'occasion de discuter des moyens à se donner pour pallier les incohérences de la loi 30 et pour développer notre solidarité jusqu'à la fin des campagnes d'allégeance.

À la fin de l'instance, Jennie Skene a d'abord tenu à souligner le départ d'une de nos militantes, Claire Tougas, qui prend sa retraite après 15 ans de service. Toutes lui ont souhaité la plus belle des retraites, c'est-à-dire une retraite active, impliquée et mouvementée. Sous la thématique du prochain congrès qui se tiendra en juin, « Des chantiers pour penser et construire l'avenir ensemble », la présidente a rappelé que les prochains débats se feront avec de nouvelles collègues de travail et qu'ils nous guideront pour bâtir ensemble l'avenir de la Fédération.

En terminant, Jennie Skene a souligné la force du message véhiculé par le conférencier Robert Jasmin. « Le message positif qu'il nous a livré en est un d'espoir. On constate qu'il se développe une solidarité entre les peuples. Cette solidarité ne peut qu'être porteuse d'un avenir meilleur. », a-t-elle dit. « Plus près de nous, par les différents canaux qui nous entourent tels le Réseau de Vigilance ou encore l'Intersyndicale, nous avons la possibilité d'évoluer et d'aller plus loin. Nous partageons nos problématiques, nous en discutons et nous prenons les décisions. Plus nombreuses et plus solidaires, nous avons plus de chance de trouver les bonnes solutions et je suis certaine qu'ensemble, avec les nouvelles membres, nous allons trouver la voie pour construire une FIQ meilleure. », a-t-elle conclu.

Robert Jasmin, un conférencier mobilisateur



C'est dans un silence absolu que les déléguées ont écouté le conférencier invité, Robert Jasmin, qui a eu droit à une ovation à la fin de son discours. Avocat, sociologue et écrivain, il est président, porte-parole et conférencier principal d'ATTAC-Québec (Association québécoise pour la

taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens), qu'il a représentée au 5^e Forum social mondial (FSM) à Porto Alegre du 26 au 31 janvier 2005. Les 155 000 participant-e-s à ce forum ont assisté à des conférences et à des ateliers sur la lutte contre la pauvreté, l'aide au développement et l'annulation de la dette des pays pauvres.

Fondé par des Brésiliens en 2001, le FSM a lieu à chaque année aux mêmes dates que le Forum économique mondial de Davos où les grands décideurs économiques et politiques sont réunis et discutent de l'économie mondiale, suivant les paramètres du néolibéralisme. Le FSM est un lieu de rencontre des associations et des mouvements de la société civile qui s'opposent au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital et par toute forme d'impérialisme et qui se sont engagés dans la construction d'une société planétaire centrée sur l'être humain.

M. Jasmin a entre autres expliqué que les 200 personnes les plus riches de la planète possèdent une économie de type criminel et que plusieurs mouvements sociaux travaillent à instaurer un Tribunal international contre les crimes économiques afin de juger la responsabilité des banques, des entreprises multinationales, des gouvernements du Nord, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et d'autres institutions financières

internationales du délit d'endetter illégalement les pays et les peuples du Sud.

Le 5^e Forum social mondial s'est terminé sur ces paroles : « Un autre monde possible dépend de nous. » M. Jasmin a tenu à faire part de ces paroles, qui sont pour lui un des plus beaux slogans. Par son expérience et son vécu, il a indiqué que nous ne sommes pas seuls, que partout des gens se battent. « Connaître ce qui se passe dans le monde est une richesse et toute richesse doit être partagée. », a-t-il dit. M. Jasmin a terminé sa conférence en soulignant que l'information est le point de départ de l'action et que c'est en nous impliquant que nous pourrions réaliser ce nouveau monde.

En 2006, le Forum social mondial sera décentralisé vers différents endroits du monde. En 2007, il se tiendra en Afrique.

Pour plus d'information :

<http://www.quebec.attac.org>

<http://www.forumsocialmundial.org.br/>

Un gouvernement sous surveillance

Le refus du ministre des Finances

Le gouvernement de Jean Charest nécessite une surveillance constante. C'est entre autres pour cette raison que le Réseau de Vigilance poursuit ses réflexions afin de proposer un autre diagnostic de l'état actuel de la société québécoise et s'en servir pour déconstruire le discours gouvernemental et ses politiques néolibérales. Pour lui faire part de ses attentes et avant la présentation du prochain budget provincial, le Réseau de Vigilance a demandé une rencontre avec le ministre des Finances. À la suite du refus du ministre de rencontrer les représentant-e-s du Réseau dans le cadre des consultations prébudgétaires, le Réseau de Vigilance a donc convoqué les représentant-e-s des médias le 13 mars dernier afin de faire connaître les principales orientations qu'il souhaite pour le budget 2005-2006. Le message est clair. Le gouvernement du Québec doit préserver l'intégrité de l'assiette des finances publiques du Québec et réparer de toute urgence les pots cassés, notamment en ce qui concerne les services publics et les protections sociales.

Appel à la mobilisation

Afin de souligner les effets dévastateurs des politiques du gouvernement Charest, le Réseau de Vigilance lance un appel à la mobilisation pour le 14 avril prochain. Plusieurs actions sont prévues dans diverses régions du Québec telles que le Saguenay-Lac-St-Jean, l'Outaouais, l'Estrie, Québec et Montréal. Les membres de la Fédération sont invitées à y participer en grand nombre. Vous pouvez communiquer avec la FIIQ ou vous rendre sur le site du Réseau de Vigilance au [www.vigilance.cam.org] pour plus de détails.



DANS LES MURS du Parlement

La Fédération n'en est pas à ses premières armes dans ses représentations en commissions parlementaires. Le 17 février dernier, elle était encore au rendez-vous afin d'exposer ses nombreuses inquiétudes face au projet de loi 83, loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux. La Fédération a présenté au ministre Philippe Couillard ses grandes craintes face à un tel projet de loi. Parmi ses craintes, la FIIQ souligne particulièrement la notion du consentement de l'usager-ère, la décentralisation des responsabilités de gestion vers le palier local et régional ainsi que de tout le volet de la planification de la main-d'œuvre et du développement des ressources humaines.

Un autre mémoire déposé par la FIIQ concerne la Politique du médicament. Cette politique était attendue avec impatience mais elle déçoit à plus d'un titre. On peut vite constater l'absence d'une vision axée sur la santé publique. Cette politique vise essentiellement à soutenir l'industrie du médicament d'origine au lieu de favoriser le-la citoyen-ne et le-la patient-e. Le mémoire a été déposé en février dernier mais on ne connaît pas encore quelle sera la suite des événements.

Ces deux sujets suscitent de grandes inquiétudes à la Fédération. Ils feront donc l'objet d'une publication spéciale dans le prochain numéro du FIIQ Actualités. À ne pas manquer!

Contre la violence EN MILIEU DE TRAVAIL

L'heure était au bilan des marches exploratoires. On se souvient que ces marches exploratoires s'inscrivaient dans la volonté de la FIIQ de contrer la violence en milieu de travail. Sylvie Boulanger, vice-présidente de la FIIQ, est venue présenter le bilan de ces marches.

Un guide intemporel

Les commentaires des répondantes sont unanimement positifs. Cette démarche a permis de sensibiliser quelques employeurs à la problématique de sécurité à l'intérieur ou à proximité des établissements et d'apporter, dans la mesure du possible, des correctifs. Il est important de souligner la qualité du *Guide d'évaluation – Sécurité des lieux – on passe à l'action*. Ce guide demeure un outil sérieux et efficace qui permet encore, près de deux ans après sa parution, de mettre en lumière des problèmes jamais soupçonnés. Il est donc un outil de référence pour les équipes qui n'ont pu réaliser la marche exploratoire.

Les lieux et les problèmes

Plusieurs lieux ont été explorés. Certains semblaient plus populaires que d'autres. Les stationnements, les sous-sols, les halls, les services ambulatoires et les vestiaires des femmes font partie de ces endroits où l'on identifie le plus de problèmes. Mais quelles sont les situations dan-

gereuses ou d'insécurité pouvant susciter des craintes? Les plus fréquentes ont pu être corrigées facilement, rapidement et sans un grand investissement financier.

Il ne fait aucun doute que les lieux extérieurs sont les endroits où l'insécurité et le risque de situations dangereuses étaient les plus élevés. Le manque d'éclairage, de miroirs d'angle, de panneaux de signalisation, de boutons de panique sont des problèmes qui ont pu être réglés rapidement. Ces gains obtenus grâce aux marches exploratoires ne sont pas négligeables. Ils améliorent la qualité de vie et augmentent le sentiment de sécurité chez le personnel.

Et maintenant...

Les marches exploratoires se sont terminées, à certains moments, sur des recommandations nécessitant des budgets plus importants. Dans ces cas, les correctifs se font toujours attendre. Il est d'ailleurs souligné par plusieurs répondantes qu'il serait peut-être temps d'effectuer une relance auprès de l'employeur.

Que faire si la situation persiste? Le document *Suivi de la marche exploratoire – sécurité des lieux* contient des renseignements qui guideront les équipes locales pour s'assurer que l'employeur apporte les correctifs nécessaires. Et surtout, n'hésitez pas à demander conseil à votre conseillère syndicale.

À la FIIQ

Des tables régionales de MOBILISATION, D'ÉDUCATION et D'ACTION



Michèle Boisclair, responsable politique du service Organisation syndicale, a présenté à la délégation une proposition visant à créer des tables de concertation régionale au sein de la FIIQ. La conjoncture politique de même que tous les bouleversements provoqués par l'adoption des projets de loi 25 et 30 (création de réseaux, création des agences, regroupement de syndicats, nouvelles accréditations syndicales, nouvelles membres de la Fédération, négociations locales) commandent de nouvelles façons de faire pour encourager et soutenir une action syndicale axée sur l'action collective locale, régionale et fédérale.

L'expérience récente des seize répondantes régionales de la Fédération oeuvrant au sein des réseaux de vigilance confirme aussi la nécessité d'établir des mécanismes qui permettent de transmettre l'information, d'organiser la mobilisation sur leur territoire via les répondantes locales et d'élargir ainsi le pouvoir d'influence de la Fédération. C'est pour ces raisons que les déléguées ont adopté la mise sur pied de tables régionales d'action et de concertation ayant les principaux objectifs suivants : la concertation de l'action syndicale, entre nous et avec d'autres organisations syndicales; la solidarité territoriale; l'éducation politique ainsi que la mobilisation citoyenne. L'atteinte de ces objectifs devrait permettre une meilleure concertation entre les syndicats de chaque territoire, augmenter la mobilisation et la solidarité territoriale et donner une couleur régionale aux luttes menées par l'ensemble de l'organisation.

Ce lieu de concertation devrait favoriser l'analyse, les discussions sur les enjeux qui concernent les membres comme syndiqués, femmes, citoyennes et permettre de faire les représentations nécessaires devant les agences ou autres instances du territoire. Il permettra aussi de créer

et maintenir des liens avec d'autres groupes pour mieux défendre nos acquis sociaux ainsi que de manifester notre désaccord à certaines politiques.

Chaque table régionale d'action et de concertation de la FIIQ sera composée d'une répondante locale par « site » sur le territoire, d'une représentante des syndicats régionaux ou à sections présents sur le territoire, d'une représentante du Comité exécutif fédéral et d'une conseillère syndicale du territoire. Dès l'automne, ces tables régionales d'action et de concertation de la FIIQ seront mises sur pied. Pour la Fédération, l'avenir commande de structurer les façons de faire par territoire, ce qui devrait permettre d'augmenter la solidarité territoriale, valoriser la solidarité interétablissements d'un même territoire et atteindre une plus grande conscientisation et une plus grande mobilisation. Les tables régionales d'action et de concertation de la FIIQ seront une expérience de plus à vivre pour les militantes qui s'impliqueront. Une expérience qui ne peut qu'être positive puisque ces tables seront un outil de plus pour mieux rejoindre les membres dans leur milieu.

Les membres du comité Négociation

De gauche à droite dans la première rangée :

Diane Bouillon, CLSC de la Vallée, Isabelle Gauthier, CHUM — Pavillon Hôtel-Dieu, Johanne Martel, CH Jean-Talon, Édith Pouliot, CH Pierre-Boucher, Diane Gaze, Pavillon Albert-Prévost, Claude Simard, CHUQ — Hôtel-Dieu de Québec.

De gauche à droite dans la dernière rangée :

Christiane Sarrido, CLSC Maria-Thibault, Hassan Douali, CHSLD Pavillon Bellevue, Mireille Bélanger, CHUM — Hôpital Notre-Dame, Daniel F. Carpenter, CLSC René-Cassin, Stéphane Gagnon, CH régional De Lanaudière, Jacques Bélanger, CHSLD Idola St-Jean, Réjean Constantineau, CH Laurentien.

Étaient absentes :

Véronique Foisy, substitut CHP, CSSS Haute-Yamaska, Raynald Lapalme, CLSC-CHSLD Thérèse de Blainville, Marlène Bourgelas, substitut CLSC, CLSC Beauce-Sartigan, Linda Lapointe, substitut inhalothérapeute, CHUQ — Hôtel-Dieu de Québec, Sylvie Poirier, substitut infirmière auxiliaire, CHSLD Ste-Dorothee.



Une deuxième EST TERMINÉE



VAGUE DE VOTES

La responsable politique du service Organisation syndicale, Michèle Boisclair, accompagnée de toutes les conseillères syndicales du service, a profité de ce conseil fédéral pour faire le point sur la campagne d'allégeance. Très satisfaite des résultats de la deuxième vague de votes, puisque la FIIQ+ a obtenu la presque totalité des votes du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires, la vice-présidente a félicité les militantes et a souhaité la bienvenue aux nouvelles membres.

Les déléguées ont profité de ce moment pour réaffirmer les principes qui guident l'action syndicale de la Fédération pendant cette campagne, soit le respect de la démocratie syndicale et la concertation pour le maintien de l'unité syndicale lors du processus de fusion des unités d'accréditation syndicale ainsi que le renforcement des solidarités syndicales en vue d'une première négociation locale. Les déléguées ont également réaffirmé l'importance d'inscrire un seul syndicat de la FIIQ sur les bulletins de vote.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de solidarité que les déléguées se préparent aux prochaines vagues de vote.

FORUM NATIONAL sur la planification de la main-d'œuvre infirmière

Le Forum national sur la planification de la main-d'œuvre infirmière a été créé à l'automne 1999 dans le cadre du processus général de la planification de la main-d'œuvre mis de l'avant par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Les travaux du groupe de travail ont permis de dresser un portrait de la situation et d'établir les besoins quantitatifs et qualitatifs en matière de main-d'œuvre infirmière pour l'ensemble du Québec au cours des prochaines années. Une mise à jour annuelle du processus de planification est effectuée et un bilan est présenté par le MSSS.

Daniel Gilbert, responsable politique du secteur Relations de travail, a donné le dernier bilan qui a été présenté par Suzanne Jean du MSSS le 11 février 2005. Il était accompagné de Thérèse Laforest, conseillère au secteur Tâche et Organisation du travail, et membre du groupe de travail sur la planification de la main-d'œuvre infirmière. Le bilan et la mise à jour sont basés sur l'expérience des deux dernières années. Les données ont été comparées avec la projection présentée dans le rapport d'août 2003.

Globalement, la situation a évolué positivement au cours des deux dernières années et on observe des améliorations à différents niveaux. Les perspectives sont plus optimistes que la projection d'août 2003, mais il faut continuer les actions entreprises à la suite des exercices de planification de la main-d'œuvre. On constate notamment qu'il y a eu, en 2004, 63 894 infirmières en emploi au Québec comparativement à 62 991 en 2002, pour un total de 903 infirmières supplémentaires. Cet écart s'explique entre autres par une meilleure rétention des nouvelles infirmières, une meilleure diplomation, un plus grand nombre de

diplômées hors Québec et un retour d'infirmières retraitées. En considérant les hypothèses de projection révisées pour prendre en compte les tendances observées au cours des dernières années, le nombre d'infirmières passerait de 63 894, en 2004, à 70 788 en 2020. On anticipe toutefois que le nombre d'infirmières requises sera de 87 907 en 2020, ce qui occasionnerait une pénurie de 17 119 infirmières. Malgré ces chiffres, la situation est relativement stable pour les trois prochaines années. On prévoit une pénurie de 1 600 infirmières en 2006, 2 100 en 2007, et 2 800 en 2008. Une détérioration progressive apparaîtra par la suite, en raison principalement de l'accélération des départs à la retraite.

Un bilan a aussi été fait quant à l'évolution de l'organisation du travail dans le réseau de la santé et des services sociaux où des stratégies d'adaptation au contexte de pénurie ont vu le jour : épuisement du bassin d'infirmières inactives, recours accru aux autres titres d'emploi et augmentation des heures moyennes travaillées par les infirmières. Jusqu'à maintenant, c'est principalement l'augmentation des heures moyennes travaillées par les infirmières, incluant l'augmentation des heures supplémentaires, de même que le recours accru aux autres titres d'emploi, qui ont permis de compenser l'augmentation relativement faible du nombre d'infirmières au cours des dernières années. Pour les prochaines années, on anticipe une pénurie d'infirmières qui résultera de l'écart entre le rythme attendu d'augmentation des besoins et celui de l'augmentation de l'effectif.

La Fédération poursuivra, quant à elle, sa participation au Forum puisqu'il s'agit d'un lieu privilégié pour recueillir des données précises et des informations sur l'évolution de la main-d'œuvre infirmière et ainsi se donner des outils qui lui serviront dans l'action.

CINQ REVENDICATIONS et une grande action



C'est le 8 mars dernier qu'ont été officiellement dévoilées les cinq revendications des femmes du Québec dans le cadre de la Marche mondiale des femmes en 2005. Cette date marque le début d'une campagne de pression politique afin que ces revendications se réalisent. Les femmes du Québec souhaitent :

- **L'ÉGALITÉ** : adoption d'une politique globale en matière de condition féminine; maintien des missions et mandats du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine.
- **LA LIBERTÉ** : entente avec le gouvernement fédéral pour protéger les droits des femmes migrantes victimes de trafic et pour empêcher toute expulsion ou déportation de celles-ci.
- **LA SOLIDARITÉ** : couverture des besoins essentiels des personnes dont les revenus proviennent de l'aide sociale ou des prêts et bourses.
- **LA JUSTICE** : fin des disparités de traitement pour les travailleuses et les travailleurs occupant un emploi atypique; statut de salarié-e pour les personnes qui travaillent dans le cadre de mesure d'intégration au travail.
- **LA PAIX** : campagne nationale de sensibilisation et d'éducation sur dix ans contre la violence envers les femmes.

La Charte mondiale à Québec

Le grand moment de mobilisation se déroulera le 7 mai prochain et aura lieu à 13 h à la Place de Paris dans le Vieux-Québec. La Charte mondiale des femmes arrivera par bateau après avoir traversé une dizaine de pays des Amériques et sera accueillie par des femmes de toutes les régions du Québec. C'est par le biais d'une grande chaîne humaine que la Charte sera transportée jusqu'à l'Assemblée nationale. C'est un moment privilégié pour se faire entendre et lancer un message clair au gouvernement du Québec. La FIIQ attache une grande importance à cet événement et invite ses membres à se mobiliser et à venir à Québec pour manifester ensemble notre détermination et notre soutien aux cinq revendications québécoises. Pour vous inscrire à la Chaîne humaine, vous pouvez communiquer avec votre table régionale de groupes de femmes ou visiter le site Internet de la Fédération des femmes du Québec au [www.ffq.qc.ca].

Dix ans après Beijing

La FIIQ, représentée par Sylvie Boulanger, responsable politique du secteur Condition féminine, a participé à la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme tenue du 28 février au 11 mars 2005 au siège de l'ONU à New York.

Dix ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'était tenue à Beijing, les délégations et des milliers de représentant-e-s de la société civile ont dressé un bilan mitigé des réalisations en faveur des femmes.

Des améliorations ont été enregistrées dans l'accès des femmes et des fillettes aux soins de santé et à l'éducation. Toutefois, on constate de nouveaux défis à relever comme celui de combattre l'augmentation du nombre de femmes atteintes du VIH/sida, la féminisation de la pauvreté et la traite des êtres humains.

Un outil démocratique pour les négociations locales

L'unique loi 30, imposée par le gouvernement Charest en décembre 2003, force la Fédération à s'adapter à la réalité des négociations locales malgré les contestations juridiques en cours ou futures. Comme la Fédération l'a fait pour le regroupement des unités de négociation, il faut se donner des outils pour réussir en FIIQ+ dans ces négociations locales et cela, indépendamment de l'ampleur de cette négociation, soit 5, 10 ou 20 matières à négocier. Au moment d'écrire ces lignes, il n'y a pas d'ententes sur le degré de décentralisation, au contraire...

Malgré les réserves toujours présentes sur cette décentralisation non intelligente et imposée, la responsabilité de la Fédération à l'égard de ses membres oblige que l'on mette en place des éléments nécessaires pour faire face à cette réalité nouvelle. Il importe de s'appuyer sur des bases solides et de se doter collectivement de structures de négociations locales démocratiques, représentatives, transparentes et adaptées pour amorcer ces premières négociations locales.

En ce sens, les délégués ont donc adopté la création de structures décisionnelles de négociations locales. D'autres étapes suivront comme la formation des conseillères porte-parole et celle des militantes locales. La Fédération sera là pour appuyer tous ses syndicats tout au long de ce processus.

Une structure de négociations locales À TROIS PALIERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LOCALE

Conseil local de négociation

Comité de négociation local

Assemblée générale locale - A.G.L.

À titre d'instance suprême du syndicat, l'Assemblée générale locale a les pouvoirs les plus larges et définitifs de la négociation et se compose de l'ensemble des professionnelles en soins visées par le certificat d'accréditation : les infirmières, les infirmières auxiliaires, les puéricultrices, les inhalothérapeutes et les physiothérapeutes.

Conseil local de négociation - C.L.N.

Le Conseil local de négociation assume la responsabilité globale du déroulement de la négociation, tient compte de la diversité des membres, des missions et des sites visés par la négociation locale d'un établissement et sert de garantie pour les membres. Il permet au Comité de négociation local de valider ses mandats, ses stratégies et de diffuser plus largement l'information.

Le Conseil est composé du Comité de négociation local, des membres de l'Exécutif local, ou du conseil d'administration local, ou du conseil syndical, s'il y a lieu, de la responsable locale d'information et d'appui, de la responsable locale de condition féminine; dans les grands centres ou les réseaux, on peut y ajouter un certain nombre de déléguées de départements ou pivots et de sites.

Comité de négociation local - C.N.L.

Le Comité de négociation local effectue l'ensemble des activités relatives à la négociation locale.

Il peut être composé :

- d'une responsable politique (les syndicats régionaux ou à sections dans les réseaux devraient désigner une responsable politique régionale pour chaque réseau, si besoin);
- de deux agentes de griefs compte tenu de leurs connaissances de la convention collective et des problèmes locaux;
- de la responsable de condition féminine pour que les préoccupations telles la précarité de l'emploi, la conciliation travail-famille et la violence soient prises en compte;
- de la conseillère de la FIIQ qui agit comme porte-parole locale; et
- d'une responsable à l'information et à l'appui pour assurer l'information et la mobilisation auprès de toutes les membres de tous les sites et de toutes les missions. Avec la décentralisation d'une partie de la négociation au niveau local, il faudrait prévoir une deuxième personne dans certains grands centres ou réseaux.

Ces structures de négociations locales devraient être mises en place par les équipes locales pour le mois de mai puisque la formation des militantes débutera bientôt.

Les Groupes de médecine familiale SERONT PERMANENTS

Daniel Gilbert, responsable politique du secteur Relations de travail, accompagné de la coordonnatrice Sylvie Bissonnette, a fait un suivi de l'évolution du dossier des Groupes de médecine familiale (GMF). Les derniers renseignements avaient été présentés au conseil fédéral de décembre 2003. M. Gilbert a donc rappelé les grandes lignes de ce dossier avant de présenter les informations récentes.

Ainsi, depuis l'arrivée, à la fin d'avril 2003, du nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, les événements ont changé. M. Couillard a un objectif différent et souhaite mettre en place 350 GMF au lieu des 20 prévus dans l'entente patronale-syndicale. Selon le ministre, il s'agit de la voie la plus sûre. Les études démontrent que ce projet est un succès. La FIIQ a donc été convoquée à une rencontre à la fin de janvier 2005 par le MSSS où elle a été informée de la décision du ministre Couillard de rendre permanents les GMF. Le ministère voulait ainsi établir avec la FIIQ les modalités de transition. Il a été également mentionné à cette rencontre que le profil d'études demandé pour les infirmières qui obtiendraient un poste permanent dans les GMF serait d'avoir un baccalauréat. La FIIQ a complètement rejeté cette idée puisque actuellement on compte des infirmières qui n'ont pas de baccalauréat dans les GMF et que le travail est accompli avec succès.

Une entente a toutefois été signée quant au statut permanent des GMF et le Conseil fédéral a invité les déléguées à voir avec l'employeur comment il compte mettre en place le caractère permanent des GMF. Quant au rôle élargi des infirmières, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec travaillent actuellement à revoir ensemble le partage des tâches entre les médecins de famille et les infirmières. Ils ont mis en place, à l'automne dernier, un comité conjoint chargé de proposer de nouvelles collaborations entre les médecins et les infirmières dans les cabinets médicaux, les GMF et les CLSC. Par la suite, le comité analysera le rôle et les fonctions d'une infirmière praticienne de première ligne au Québec et les travaux du comité se poursuivront jusqu'à l'automne prochain. La FIIQ et son secteur Tâche et Organisation du travail suivent ce dossier de près.

Les travaux du Comité d'ÉQUITÉ SALARIALE prennent forme



Lina Bonamie, responsable politique du secteur Négociation, accompagnée de la conseillère, Sophie Fontaine, a présenté un rapport d'étape des travaux menés dans le dossier de l'équité salariale. Elle a rappelé que le jugement de l'honorable juge Julien, rendu en janvier 2004, a sensiblement modifié le cadre dans lequel ces travaux se déroulent puisqu'un des principaux aspects de cette décision a été de rendre inconstitutionnel le chapitre IX de la Loi sur l'équité salariale. De ce fait, les salarié-e-s des secteurs publics et parapublics, dont les professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires, sont maintenant visé-e-s par le régime général de la loi et le Conseil du trésor ne peut plus se défilier devant son obligation de réaliser l'équité salariale pour l'ensemble de ses salarié-e-s.

Cependant, la seule disparition du chapitre IX n'a pas permis automatiquement aux organisations syndicales de se regrouper dans l'objectif de réaliser un programme d'équité salariale distinct. Cette entrave à la poursuite des travaux de l'Intersyndicale (CSN, CSQ, FTQ, FIIQ) n'existe toutefois plus puisqu'en décembre dernier un amendement législatif a été adopté par le gouvernement québécois dans l'objectif de permettre à des agents négociateurs de se regrouper, avec l'accord de l'employeur, pour demander un programme distinct dans les entreprises de 100 employés et plus. Le 19 janvier dernier a donc marqué une importante étape dans le dossier de l'équité salariale. C'est en effet depuis cette date que la CSN, la CSQ, la FTQ et la FIIQ ont pu se regrouper officiellement pour poursuivre les travaux dans ce dossier.

À l'occasion de cette rencontre, le Comité d'équité salariale, composé de 12 personnes dont huit représentant la partie syndicale, a été officiellement formé. La FIIQ y est représentée par Richard Beaulé, coordonnateur de la négociation nationale et par Sophie Fontaine, conseillère au secteur Négociation et responsable du dossier de l'équité salariale.

Enfin, le premier affichage

Au cours des semaines suivantes, le Comité d'équité salariale a préparé, tel que le prévoit la loi, le contenu du premier affichage qui doit présenter les deux premières étapes du programme d'équité salariale. Cet affichage a débuté officiellement le 14 février 2005 et comprend la composition du Comité d'équité salariale ainsi que l'identification des catégories d'emplois et de leur prédominance sexuelle, la description de la méthode et des outils d'évaluation de même que la démarche d'enquête qui a été utilisée par l'Intersyndicale et le Conseil du trésor. La liste des catégories d'emplois, le système d'évaluation des emplois et le questionnaire d'analyse de poste y sont aussi annexés. De plus, les personnes qui désirent faire parvenir des commentaires au Comité d'équité salariale doivent le faire par écrit dans les 60 jours qui suivent un affichage. Les commentaires devront être reçus au plus tard le 15 avril 2005.

Seul un avis d'affichage a été apposé sur les tableaux d'affichage dans les différents milieux de travail où se retrouvent les professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires depuis le 14 février dernier. La version complète est cependant disponible à la direction des ressources humaines de tous les établissements ainsi qu'auprès des syndicats. Les équipes locales ont reçu une copie de toute la

documentation pertinente. Une version en format PDF est aussi disponible sur le site Internet de la FIIQ.

Cet affichage est important puisqu'il témoigne des travaux réalisés en intersyndicale depuis le 9 avril 2001. Le comité a reçu quelques observations jusqu'à présent, mais il s'agit davantage de précisions ou de questions d'éclaircissements. Jusqu'à présent donc, rien de majeur. Cependant, l'évaluation conjointe de tous les emplois à prédominance féminine et masculine n'est pas encore terminée et ne fait pas l'objet de l'affichage en cours.

Pour faciliter l'avancement des travaux, le Comité d'équité salariale a mis sur pied deux sous-comités pour travailler en intersyndicale et avec la partie patronale à l'évaluation des emplois : le premier traitera des catégories d'emplois de la santé et le second des catégories de l'éducation et des organismes visés par le programme (RIO, protecteur du citoyen, etc.). Au total, il s'agit de procéder à l'évaluation d'un peu plus de 450 catégories d'emplois féminines et masculines. Les discussions relatives à l'évaluation ont d'ailleurs repris avec la partie patronale et un calendrier des travaux, que l'on pourrait qualifier de soutenu, a été convenu.

Le Comité d'équité salariale discute présentement de questions plus techniques en lien avec les éléments d'interprétation du plan. Il cherche donc à préciser certains éléments plus ambigus et à donner des indications plus claires aux évaluateur-trice-s tant syndicaux-ales que patronaux-ales pour faciliter leur travail et leurs échanges. Ce comité est aussi chargé de traiter les commentaires reçus dans le cadre de l'affichage, d'évaluer leur pertinence et d'y donner suite.

IX^e Conférence régionale interaméricaine

Deux représentantes de la FIIQ, Lise Martel, responsable du dossier Solidarité, et Lucie Mercier, conseillère au secteur Santé, ont participé à la IX^e Conférence régionale interaméricaine (IAMRECON) de l'Internationale des services publics (ISP) qui s'est tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, du 18 au 20 novembre 2004. Sous le thème « *S'unir, se mobiliser, s'organiser pour des services publics de qualité!* », les deux principales questions discutées lors de cette conférence étaient la Campagne pour la qualité des services publics et le Plan d'action régional triennal de l'ISP.

La vice-présidente, Lina Bonamie, et la conseillère, Lucie Mercier, ont présenté aux déléguées les priorités retenues du Programme d'action de la région interaméricaine 2005-2007, soit : conquérir les droits des travailleuses et des travailleuses; la Campagne mondiale de l'ISP en faveur de services publics de qualité; les travailleurs et les travailleuses du secteur public et leur travail; égalité, équité et diversité; renforcement des syndicats et solidarité internationale; travail syndical international; et communication et information.

C'est ainsi que pour contrer les effets néfastes de la mondialisation, notamment les mouvements de capitaux, les acquisitions et les fusions d'entreprises et la privatisation des services publics par des entreprises nationales et multinationales, la région interaméricaine de l'ISP entend protéger les droits et les conditions de travail des membres, renforcer les syndicats des services publics dans toute la région et développer des services publics de qualité pour toute la population du continent. L'objectif à long terme est de promouvoir la justice sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes et des structures démocratiques dans toutes les Amériques.

La région interaméricaine rassemble 98 organisations affiliées dans 35 pays, pour un total d'environ 3 300 000 travailleuses et travailleurs des services publics. La Conférence régionale interaméricaine constitue l'instance supérieure de l'ISP sur le plan régional. Elle se réunit une fois entre deux Congrès de l'Internationale, congrès tenu tous les cinq ans. Pour plus d'information : [www.world-psi.org].

De plus, en soutien aux syndicalistes de la Colombie assassinés, la FIIQ a écrit une lettre au Président de la République, M. Alvaro Uribe Vélez, pour lui faire part de son indignation vis-à-vis le gouvernement colombien qui ne respecte pas ses engagements internationaux et ne manifeste pas la volonté politique d'enquêter, de poursuivre et de condamner les responsables de ces assassinats. La Fédération a invité ses syndicats affiliés à faire de même.



FIIQ EN ACTION
VOLUME 18, NUMÉRO 1
• AVRIL 2005

Ce journal est publié par le service Communication-Information.
Site Internet : www.fiiq.qc.ca
Courriel : info@fiiq.qc.ca

Publié après chaque instance de la FIIQ, ce journal a un tirage de 51 000 exemplaires. Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « Reproduit de la publication FIIQ en Action ». ISSN 0838-4207